

BUREAU COMMUNAUTAIRE

11 MARS 2021

A 10h00

Le 11 mars 2021 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis par visioconférence Microsoft Teams, sur la convocation qui leur a été adressée le 4 mars 2021 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants

DÉCIDE :

N° dB.2021.019 - Codes de l'Urbanisme, de l'environnement et du patrimoine: Dépôt de demande d'autorisation du droit des sols pour réalisation de travaux divers... (petit ravalement au CRR et menuiseries au Conservatoire de Viroflay).

- 1) d'autoriser le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande d'autorisation du droit des sols correspondant aux opérations suivantes :

Lieux	Désignation des travaux
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Travaux de ravalement du bâtiment 19 ^{ème} et du portail, réfection de l'éclairage extérieur
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Bâtiment 19 ^{ème} , remplacement de menuiseries extérieures
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Bâtiment Hôtel de Pange, remplacement d'une menuiserie extérieure
Bâtiment de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc	Réfection de la peinture du portail du porche et des portes extérieures
Conservatoire de Viroflay	Remplacement des menuiseries extérieures

- 2) d'autoriser le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

N° dB.2021.020 - Acquisition par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc du Moulin de Saint-Cyr.

Décision modificative.

- 1) d'approuver l'acquisition par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc des quatre parcelles suivantes, formant le « Moulin de Saint-Cyr », situé sur les communes de Saint-Cyr-l'Ecole et de Versailles, pour un montant de trois millions cinq cent mille euros (3 500 000 €) : AH 75 p1 rue du Docteur Vaillant, 00 ha 06 a 59 ca ; AH 83 p1, rue du Docteur Vaillant, 00 ha 75 a 93 ca ; AH 84, rue du Docteur Vaillant, 00 ha 02 a 70 ca ; BY 75, La Sablière, 00 ha 07 a 32 ca ;
- 2) d'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente à intervenir entre Versailles Grand Parc et Madame Anne BINETRUY, Monsieur François BINETRUY, et l'association dénommée Fondation Assistance aux Animaux et tout document s'y rapportant.

Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau communautaire.